

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 12 avril 2022, s'est réuni à la Sucrierie sous la présidence de Madame Laurence PICARD, Maire.

Étaient présents : Laurence PICARD, Pascal FOURNIER, Daniel BOULVRAIS, Sarah ESMIEU, Jean BARDET, Sylviane PERRIN, Eric DAMET, Mohammed MARWANE, Noua DIAB, Alain LIVACHE, Christine DARRAS, Patrick ASHFORD, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Gaby SAVANNE, Pascal THIERRY, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM, Pierre MAIREY, Valentin OUSSELIN

Ont donné procuration : Sophie DELOISY à Pascal FOURNIER, Claude LORENTER à Jean BARDET, Matthieu BRUN à Daniel BOULVRAIS, Brigitte DOZINEL à Sylviane PERRIN, Franck RIESTER à Laurence PICARD, Bertrand POULMAIRE à Eric DAMET, Xavier PIERRETTE à Patrick ASHFORD, Kevin CHEVRIER à Sarah ESMIEU, Bastien GIBAUT à Michèle KIT, Valérie MARTINAUD à Valentin OUSSELIN, Aude CANALE à Coralie CHAMOIS, Emilie THEBAULT à Pascal THIERRY

Absents excusés : Sophie DELOISY, Claude LORENTER, Matthieu BRUN, Brigitte DOZINEL, Franck RIESTER, Bertrand POULMAIRE, Xavier PIERRETTE, Kevin CHEVRIER, Milca DEL ZOTTO, Bastien GIBAUT, Valérie MARTINAUD, Aude CANALE, Emilie THEBAULT

Madame Sonia ROMAIN, secrétaire de séance.

Laurence PICARD

Donc nous allons pouvoir délibérer puisque nous avons le quorum pour ce Conseil Municipal. Juste avant de commencer, j'ai reçu la lettre de démission de M. Mairey qui va quitter ce Conseil Municipal. Donc, si vous voulez dire un petit mot M. Mairey, je vous laisse la parole.

Pierre MAIREY

Bonsoir Mme le Maire, bonsoir mesdames et messieurs les Conseillers, je tenais à vous faire part de ma démission de mes fonctions de la commune de Coulommiers. Je quitterai mes fonctions de conseiller municipal fin avril, donc c'est très proche. Cette démission s'explique avant tout pour des raisons personnelles mais surtout familiales. Compte tenu de mon âge et du nombre d'années restantes, il me semble sage et raisonnable de vivre entouré de mes enfants et petits-enfants.

Mon poste de conseiller ne sera pas vacant bien entendu, puisque notre 3^{ème} de liste au nom de Mathieu CHENUT me remplacera. Effectivement, il aurait dû être là ce soir, mais il m'a envoyé un message ce matin comme quoi il était très souffrant et qu'il n'a pas pu venir ce soir. Malheureusement ça tombe mal c'est comme ça. En fait, je vous rassure c'est quelqu'un de très compétent, il n'y a pas de raison, qui pourra me remplacer aisément. Alors, je souhaite accompagner ce message par une belle petite citation de départ qui correspond tout à fait à mon état d'esprit au moment de prendre congé. La vie est faite de recommencements, de renouvellements, d'arrivées et de départs, tout évolue, change, se transforme, meurt et renaît. L'essentiel est d'avancer sur son chemin personnel riche de rencontres et d'expériences vécues à la fin d'une étape, ouvre ses portes et de nouvelles opportunités. Pour moi, C'est un nouveau départ et le début d'une belle aventure en Occitanie.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je ne m'attarderai pas sur mes convictions politiques, ce n'est pas ni l'endroit ni le moment, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente continuation et que vous puissiez toujours conserver ce bel esprit d'équipe, de solidarité et d'un éternel optimisme enrichissant et de m'avoir permis de participer et de réfléchir à des propositions sur des projets lors des différentes commissions pour notre commune de Coulommiers. Toutes mes sincères amitiés et je dis bon vent à tous. Merci.

(Applaudissements de l'Assemblée)

Laurence PICARD

Merci beaucoup M. Mairey et merci de votre investissement au service de notre cité qui ne se dément jamais. Vous avez toujours été très présent, très positif et je vous souhaite, moi aussi, le meilleur pour la suite. Alors Mme Sabaté qui est votre numéro 2 de liste, part également, et sans livrer de secret, elle part près de là où vous allez aussi !

Pierre MAIREY

Ecoutez, la coïncidence c'est qu'elle part à 4 km de chez moi !

Laurence PICARD

A 4 km ! Donc je ne sais pas si la Municipalité là-bas est prévenue qu'il y a un début de liste qui se prépare pour les prochaines échéances. (rires)

En tout cas, je vous souhaite le meilleur et profitez bien de vos enfants et petits enfants et du climat de la région que vous allez rejoindre.

Si vous le voulez bien nous allons commencer par l'adoption du Procès Verbal du 7 février 2022 qui vous a été adressé, est-ce qu'il y a des remarques sur ce PV ?

Pas de remarques ? On peut considérer que nous pouvons l'approuver sans abstention, sans vote contre, je vous remercie.

N° 2022-DEL-026 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - DSIL 2022

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) je ne vous rappelle pas, maintenant vous connaissez ce dispositif qui apporte un soutien financier aux collectivités pour la réalisation de projets d'investissement.

Donc, nous souhaitons cette année, demander à ce titre, des subventions pour 4 actions qui sont déclinées dans la délibération :

- Aménagement d'un parc paysager sur l'Ile aux Oiseaux,
- Réhabilitation et rénovation de rues commerçantes du centre-ville,
- Étude topographique et bâtiminaire avant travaux pour la Commanderie des Templiers et les ruines du Château,
- Travaux d'enfouissement des réseaux avenue Jehan de Brie.

Nous vous proposons d'approuver la réalisation de ces projets et de solliciter un soutien financier, au taux maximum, au titre de la DSIL 2022.

Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Oui bonsoir, écoutez sur ce projet de délibération, d'ordinaire on est toujours favorable aux demandes de subvention. Mais, parmi les 4 projets il y en a un, qui retient notre attention, vous vous en doutez puisqu'on a déjà évoqué ça le 28 juin de l'année dernière, c'est l'aménagement de l'Île aux Oiseaux.

Donc, nous vous avons demandé d'avoir un diagnostic faune/flore avant d'engager quoi que ce soit sur cette espace. Donc, je voudrais vous interroger, savoir si vous avez tenu compte de notre demande, est-ce qu'une étude est en cours ?

La dernière fois qu'on en a parlé vous disiez que le projet n'était pas abouti encore et vous travailliez avec le CAUE, que cet espace est classé au PLU en zone Nature. Donc, j'ai regardé aussi le PLU, il est classé en zone UAZH, c'est-à-dire en zone humide mais les arbres ne sont pas classés en EBC donc vous avez certainement la possibilité de les couper. Donc, l'intérêt de faire des études écologiques paraît important. Et puis, comme ma collègue, ce soir, absente, avait évoqué le sujet donc j'ai repris effectivement votre programme de 2020 et vous écriviez dans ce programme que vous mettiez en place des budgets participatifs pour réaliser ensemble des projets identifiés comme la valorisation paysagère de l'Île aux Oiseaux. Donc, là, on a pas bien compris où est la participation, le budget participatif ?

Voilà, plusieurs questions mais vous allez nous éclairer sur, comment vous avancez sur ce dossier ?

Laurence PICARD

Oui, donc sur le budget participatif, si vous avez relu, vous avez aussi relu ma réponse ? Donc, pour l'instant on essaie de voir quelles sont les financements et comment nous pouvons avancer sur ce projet.

Pour ce qui concerne les demandes concernant les études environnementales, elles sont lancées, les bons de commande sont partis. Nous avons un relevé topographique qui est en cours de réalisation, reconnaissance géotechnique qui a été réalisée le 12 avril, nous aurons le rapport sous 15 jours, après analyse en laboratoire, de la nature des terres. Et, l'étude faune et flore ce sera pour le courant mai. Je pense que ça répond à vos questions ?

D'autres questions ?

Passons au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2122-22 et L. 2334-42

VU l'article 159 de la loi de finances pour 2016, créant la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

VU la circulaire relative à la DSIL pour 2022 du 1^{er} février 2022,

CONSIDÉRANT le soutien financier que peut apporter l'Etat, via la DSIL, aux collectivités territoriales pour des projets d'investissement intégrant les grandes priorités thématiques définies pour 2022,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de réaliser ces opérations inscrites au sein de sa programmation budgétaire 2022,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PROPOSE

- d'approuver la réalisation des projets présentés dans ce cadre par la Ville de Coulommiers :
 - Aménagement d'un parc paysager sur l'Ile aux Oiseaux
 - Réhabilitation et rénovation de rues commerçantes du centre-ville
 - Étude topographique et bâtimementaire avant travaux pour la Commanderie des Templiers et les ruines du Château
 - Travaux d'enfouissement des réseaux avenue Jehan de Brie
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter, au titre de la DSIL, une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation des projets ci-dessus.

DÉCIDE

- d'approuver la réalisation des projets présentés dans ce cadre par la Ville de Coulommiers :
 - Aménagement d'un parc paysager sur l'Ile aux Oiseaux
 - Réhabilitation et rénovation de rues commerçantes du centre-ville
 - Étude topographique et bâtimementaire avant travaux pour la Commanderie des Templiers et les ruines du Château
 - Travaux d'enfouissement des réseaux avenue Jehan de Brie
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter, au titre de la DSIL, une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation des projets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2022-DEL-027 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

EXPOSÉ :

Daniel BOULVRAIS

Madame le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de prévoir des promotions, nominations et recrutements, et de les intégrer au tableau des effectifs :

- de créer :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (de 19 à 20) pour prévoir un recrutement ;
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (de 42 à 44) pour réaliser un recrutement et une promotion ;
 - 2 postes d'adjoint technique (de 63 à 65) pour réaliser un recrutement et la nomination à temps complet d'un agent préalablement à 30 h/sem ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1 poste d'adjoint d'animation (de 18 à 19) pour réaliser la nomination à temps complet d'un agent préalablement à 28 h/sem ;
- Par suppression de 1 poste d'adjoint technique à raison de 30 h/semaine (de 2 à 1), de 3 postes d'agent de maîtrise principal (de 12 à 9 - retraites) et 1 poste d'adjoint d'animation à raison de 28h/semaine (de 6 à 5) ;

TABLEAU DES EFFECTIFS				
(TITULAIRES ET STAGIAIRES)				
CM 4/2022				
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DONT TNC
		actuel	nouveau	
Collaborateur de cabinet		1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		55	55	5
Attaché Hors Classe	A	1	1	0
Attaché Principal	A	3	3	0
Attaché	A	4	4	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0	0
Rédacteur	B	6	6	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	11	11	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	16	16	0
Adjoint administratif	C	11	11	5
FILIERE TECHNIQUE		159	160	6
Ingénieur principal	A	0	0	0
Ingénieur	A	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	6	6	0
Technicien principal de 2ème classe	B	4	4	0
Technicien	B	3	3	0
Agent de maîtrise principal	C	12	9	0
Agent de maîtrise	C	7	7	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	19	20	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	42	44	0
Adjoint technique	C	63	65	5
Adjoint technique à raison de 30h/sem (au 1er mai 2022)	C	2	1	1
FILIERE SOCIALE		8	8	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	2	2	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2è classe	C	6	6	1
FILIERE SPORTIVE		3	3	0
Educateur activités physiques et sportives ppal de 1ère classe	B	1	1	0
Educateur activités physiques et sportives ppal de 2ème classe	B	0	0	0
Educateur activités physiques et sportives	B	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives	C	0	0	0
FILIERE CULTURELLE		18	18	6
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	5	5	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	2	2	1
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0
Assistant de conserv. du patrimoine et des bibliothèques	B	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	4	4	0
Adjoint du patrimoine	C	3	3	1
FILIERE ANIMATION		33	33	5
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1	0
Animateur	B	2	2	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	2	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4	4	0
Adjoint d'animation (au 1er mai 2022)	C	18	19	0
Adjoint d'animation à raison de 28 heures / sem (au 1er mai 2022)	C	6	5	5
FILIERE POLICE MUNICIPALE		11	11	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	0	0	0
Chef de service de police municipale	B	1	1	0
Chef de police municipale	C	1	1	0
Brigadier chef principal	C	6	6	0
Gardien-Brigadier	C	3	3	0
EMPLOIS NON CITES		0	0	0
TOTAL GENERAL		288	289	23

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Merci. Y a-t-il des questions ? des votes contre ? Tout le monde est d'accord, merci.

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'arrêté du 03 novembre 1958 modifié,

VU le tableau des effectifs, portant création des postes et autorisant le Maire à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes afin de prévoir des promotions, nominations et recrutements, et de les intégrer au tableau des effectifs,

PROPOSE

- de créer
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (de 19 à 20) pour prévoir un recrutement ;
 - o 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (de 42 à 44) pour réaliser un recrutement et une promotion ;
 - o 2 postes d'adjoint technique (de 63 à 65) pour réaliser un recrutement et la nomination à temps complet d'un agent préalablement à 30 h/sem ;
 - o 1 poste d'adjoint d'animation (de 18 à 19) pour réaliser la nomination à temps complet d'un agent préalablement à 28 h/sem ;
 - o Par suppression de 1 poste d'adjoint technique à raison de 30 h/semaine (de 2 à 1), de 3 postes d'agent de maîtrise principal (de 12 à 9 - retraites) et 1 poste d'adjoint d'animation à raison de 28h/semaine (de 6 à 5) ;
 - d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
 - de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
 - de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
 - d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.
- DECIDE
- de créer
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (de 19 à 20) ;
 - o 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (de 42 à 44) ;
 - o 2 postes d'adjoint technique (de 63 à 65) ;
 - o 1 poste d'adjoint d'animation (de 18 à 19) ;
 - o Par suppression de 1 poste d'adjoint technique à raison de 30 h/semaine (de 2 à 1), de 3 postes d'agent de maîtrise principal (de 12 à 9) et 1 poste d'adjoint d'animation à raison de 28h/semaine (de 6 à 5) ;
 - d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
 - de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
 - de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
 - d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2022-DEL-028 - MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

EXPOSÉ :

Daniel BOULVRAIS

Le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux se substitue aux dispositions du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et modifie le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Les Comités Sociaux Territoriaux (CST) ont été créés par l'article 4 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ils sont issus de la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Cette réforme suit le modèle de celle initiée en septembre 2017 dans le secteur privé.

Un Comité Social Territorial doit être mis en place dans les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents, comme le prévoit l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Lorsque l'effectif est inférieur à 50 agents, le Comité Social est placé auprès du Centre de gestion, à l'instar des CT et CHSCT. Ce seuil est apprécié au 1er janvier de chaque année.

Notre collectivité doit donc mettre en place ce CST.

Le décret prévoit la composition (représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics et représentants du personnel), le mode d'élection, les attributions ainsi que le fonctionnement du Comité Social Territorial.

Les compétences du CST sont clarifiées, elles sont principalement orientées sur les politiques en matière de ressources humaines et d'organisation et de fonctionnement des services (lignes directrices de gestion, lutte contre les discriminations, etc.).

Le texte précise également l'organisation et le fonctionnement des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial, créées dans les collectivités et établissements publics employant au moins 200 agents.

Une formation spécialisée sera donc instaurée également.

Le CST se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président, à son initiative, ou dans un délai maximum de deux mois, sur demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

Il est présidé par l'autorité territoriale ou son représentant, qui ne peut être qu'un élu local.

Les CST devront être mis en place à compter du prochain renouvellement général des instances de la fonction publique, en décembre 2022.

Laurence PICARD

Donc, on vous propose de mettre en place ce comité social territorial qui vient de vous être présenté, est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet, des remarques ?

Passons au vote.

Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 251-5 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial.

CONSIDERANT que le Comité Social Territorial (CST) est issu de la fusion des Comité Technique (CT) et Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

CONSIDERANT que les comités sociaux territoriaux devront être mis en place à compter du prochain renouvellement général des instances de la fonction publique, en décembre 2022.

CONSIDERANT qu'au 1^{er} janvier 2022, les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité est de :

- 304 agents, 176 Femmes - 128 hommes
 - o soit 58% femmes
 - o soit 42% hommes

CONSIDERANT qu'il convient ainsi d'obligatoirement mettre en place un comité social territorial au sein de la Ville de COULOMMIERS,

CONSIDERANT que le texte précise également l'organisation et le fonctionnement des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial, créées dans les collectivités et établissements publics employant au moins 200 agents.

CONSIDERANT qu'il convient donc également d'instaurer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial, notre collectivité employant au moins 200 agents.

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 6 Avril 2022,

CONSIDERANT que cette consultation a abouti au maintien de la parité entre les collèges personnel et employeur, et au maintien de la voix délibérative du collège employeur, pour les CST et formation spécialisée.

PROPOSE

- de mettre en place le Comité Social Territorial (CST) dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité, étant précisé qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera instaurée en son sein.
- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial, et à la formation spécialisée ;
- de maintenir la parité entre les collèges personnel et employeur pour les CST et formation spécialisée (5 représentants de la collectivité).
- de maintenir la voix délibérative du collège employeur pour les CST et formation spécialisée (recueil de l'avis des représentants de la collectivité)

Il est précisé que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes précisée ci-dessus

DÉCIDE :

- de mettre en place le Comité Social Territorial (CST) dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité, étant précisé qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera instaurée en son sein.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial, et à la formation spécialisée ;
- de maintenir la parité entre les collègues personnel et employeur pour les CST et formation spécialisée (5 représentants de la collectivité).
- de maintenir la voix délibérative du collègue employeur pour les CST et formation spécialisée (recueil de l'avis des représentants de la collectivité)

Il est précisé que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes précisée ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2022-DEL-029 - COMPTE DE GESTION 2021 - REGIE DU SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La commune de Coulommiers a fait le choix de créer une régie Culturelle avec pour conséquence son budget propre.

Le compte de gestion retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers (SGC) sur l'exercice budgétaire 2021.

Il a pour fonction de déterminer le résultat de l'exercice.

Le compte de gestion 2021 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Donc je vous renvoie à la page qui suit, je vous rappelle rapidement les résultats des comptes de l'exercice 2021, notamment résumés ainsi :

- Total des produits réalisés : 239 004,06 €
- Total des charges réalisées : 331 702,52 €
- Résultat d'exercice (déficit) de la section de fonctionnement de 92 698,46 €
- Un résultat de clôture de l'exercice s'établissant à 122 318,94 €

Il est proposé d'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2021 au titre de la Régie du service Culturel, ainsi que les résultats.

Laurence PICARD

Merci Jean. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? non ?

On peut passer au vote.

Mme le Maire,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-DEL-007 du 8 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu les décisions modificatives 2021,

Vu le principe d'approuver, par l'assemblée délibérante, le résultat du compte de gestion avant celui du compte administratif et avant le 1^{er} juin N+1 de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu les comptes rendus par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 comprenant :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les résultats des comptes de l'exercice 2021, notamment résumés ainsi :
 - o Total des produits réalisés : 239 004,06 €
 - o Total des charges réalisées : 331 702,52 €
 - o Résultat d'exercice (déficit) de la section de fonctionnement de 92 698,46 €
 - o Un résultat de clôture de l'exercice s'établissant à 122 318,94 €

Vu les pièces justificatives apportées à l'appui desdits comptes,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers en date du 31 mars 2022.

PROPOSE

- D'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2021 au titre de la Régie du service Culturel, ainsi que les résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2021 au titre de la Régie du service Culturel, ainsi que les résultats.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS)

N° 2022-DEL-030 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La Commune de Coulommiers a fait le choix de créer une régie Culturelle avec pour conséquence, son budget propre.

L'exécution du budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes suivant l'approbation de sa programmation culturelle.

Le compte administratif a pour fonction de déterminer le résultat de l'exercice.

Une note de présentation synthétise les plus grands thèmes et l'obtention du résultat de clôture de l'exercice 2021.

Le compte administratif 2021 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Voilà, donc Mme le Maire doit se retirer.

Donc, il est proposé d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 de la Régie du Service Culturel selon les modalités suivantes :

En section de fonctionnement :

- total réalisé en recettes : 239 004,06 €

- total réalisé en dépenses : 331 702,52 €

Soit un déficit de 92 698,46 €

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte administratif 2021 pour les mouvements réels et ordres ainsi que la reprise du report de l'exercice précédent, est arrêté à la somme de :

- en recettes : 454 021,46 €

- en dépenses : 331 702,52 €

Soit un résultat de l'exercice 2021 de 122 318,94 €

Concernant les recettes et dépenses réelles, elles ont été réalisées pour :

Fonctionnement :

- Les recettes réelles : 239 004,06 € (soit 86,5% de la prévision ouverte).

- Les dépenses réelles : 331 702,52 € (soit 67,5% de la prévision ouverte).

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter.

De rappeler aussi que la reprise anticipée du résultat de la section de fonctionnement pour le montant de 122 318,94 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » et le résultat réel de l'exercice pour 122 318,94 € sont identiques et sans nécessité de régularisation.

Ainsi, donc on propose d'adopter l'ensemble des annexes qui vous ont été communiquées.

On passe au vote ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 18 du règlement de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel notifiant que le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation, vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,

Vu la délibération n°2021-DEL-007 du 8 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 de la régie du service culturel,

Vu les décisions modificatives,

Vu la délibération n°2022-DEL-013 du 7 février 2022 pour la reprise anticipée du résultat 2021 pour le montant de 122 318,94 € ;

Vu le rapport de présentation sur le compte administratif 2021 joint à la présente délibération relayant un résultat de clôture à 122 318,94 €

Vu le compte de gestion 2021 du SGC Coulommiers arrêtant le résultat de clôture de l'exercice 2021 à 122 318,94 €, précédemment approuvé ;

Vu la concordance exacte des deux comptes ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de coulommiers en date du 31 mars 2022

PROPOSE

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 de la Régie du Service Culturel selon les modalités suivantes :

En section de fonctionnement :

- total réalisé en recettes : 239 004,06 €

- total réalisé en dépenses : 331 702,52 €

Soit un déficit de 92 698,46 €

Le compte administratif 2021 pour les mouvements réels et ordres ainsi que la reprise du report de l'exercice précédent, est arrêté à la somme de :

- en recettes : 454 021,46 €

- en dépenses : 331 702,52 €

Soit un résultat de l'exercice 2021 de 122 318,94 €

Concernant les recettes et dépenses réelles, elles ont été réalisées pour :

Fonctionnement :

- Les recettes réelles : 239 004,06 € (soit 86,5% de la prévision ouverte).

- Les dépenses réelles : 331 702,52 € (soit 67,5% de la prévision ouverte).

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- De rappeler que la reprise anticipée du résultat de la section de fonctionnement pour le montant de 122 318,94 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » et le résultat réel de l'exercice pour 122 318,94 € sont identiques et sans nécessité de régularisation.

- D'adopter l'ensemble des annexes jointes,

Après examen et délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 de la Régie du Service Culturel selon les modalités ci-dessus,

- **DE RAPPELER** que la reprise anticipée du résultat est identique au résultat définitif de l'exercice.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Laurence PICARD)

N° 2022-DEL-031 - REMPLACEMENT D'UN DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DU SERVICE CULTUREL DE COULOMMIERS

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La régie dotée de la seule autonomie financière du service Culturel de Coulommiers a pour objet:

- la programmation des saisons culturelles (spectacles, expositions, animations culturelles)
- le développement des actions culturelles et artistiques de Coulommiers
- l'organisation des animations patrimoniales

En l'occurrence M. Jean-Claude QUAGLIOZZI qui est membre du secteur associatif local démissionne et qu'il faut remplacer. Il est proposé de désigner Mme Cécile LACHEZE DE MUREL, membre issu du secteur associatif, pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers à la place de M. Jean-Claude QUAGLIOZZI.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Coralie CHAMOIS

Bonsoir, j'aurais voulu savoir quelle association représente Mme Lacheze De Murel ?

Jean BARDET

Elle est membre des Amis de la Couleur.

Laurence PICARD

Comme M. QUAGLIOZZI qui est sortant. Donc, c'est une représentation de la même association.

Pascal THIERRY

C'est vrai qu'il aurait été bien, dans la présentation, de nous rattacher les noms des personnes aux associations.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Mais vous les connaissez ? Quand même à Coulommiers, il vous manque qui, là ?

Pascal THIERRY

Mme Muller par exemple ? que j'ai vu à la commission, parce qu'on a regroupé la Régie et la commission culturelle, d'ailleurs je trouve ça un peu difficile d'avoir 2 réunions en une seule.

Laurence PICARD

C'est pas une petite nouvelle Mme Muller quand même ! dans le secteur culturel.

Pascal THIERRY

Mais c'est peut-être moi qui suis nouveau ! (rires)

Non mais voyez, enfin ! (phrase non terminée)

Jean BARDET

En tout cas, c'est facile de vous apporter cette précision donc les Amis de la Couleur pour Mme Lacheze De Murel, Mme Muller Association Le Valentin, Suzy Quin appartient à l'association A Capella et Mme Deville aux Couzettes. Voilà, ce sont les 4 associations.

Laurence PICARD

Et, c'est Mme De Lacheze Murel, pas Lacheze de Murel, on va tout remettre dans l'ordre et il faudra le rectifier.

Pascal THIERRY

Merci.

Laurence PICARD

Pas d'autres remarques ?

Passons au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 12 novembre 2001 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers,

VU la délibération 2020-DEL-055 du 11 juin 2020, portant sur la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers,

CONSIDERANT la réunion du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers en date du 31 mars 2022,

CONSIDERANT la démission de M. Jean-Claude QUAGLIOZZI, membre issu du secteur associatif local, qu'il convient de remplacer,

PROPOSE

De désigner Mme Cécile de LACHEZE MUREL, membre issu du secteur associatif, pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers à la place de M. Jean-Claude QUAGLIOZZI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

De désigner Mme Cécile de LACHEZE MUREL, membre issu du secteur associatif, pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers à la place de M. Jean-Claude QUAGLIOZZI.

Désormais, les membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers sont :

Pour représenter la ville :

- Jean BARDET
- Sarah ESMIEU
- Claude LORENTER
- Milca DEL ZOTTO
- Valérie MARTINAUD

Pour représenter le secteur associatif :

- Cécile de LACHEZE MUREL
- Jeannine MULLER
- Suzy QUIN
- Madeleine DEVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2022-DEL-032 - RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AU TITRE DE LA PÉRIODE 2020-2021

EXPOSÉ :

Sylviane PERRIN

Le travail de la Commission communale pour l'accessibilité ainsi que les études et les travaux engagés pour améliorer l'accessibilité ont fait l'objet d'un rapport pour la période allant de 2020 à 2021.

Il convient de présenter et d'adopter ce document, joint en annexe, en Conseil Municipal.

Laurence PICARD

Merci Sylviane Perrin.

Y a-t-il des questions ?

Pascal THIERRY

Oui, c'est plus une remarque qu'une question, j'ai lu le document on parle d'un certain nombre de réunions qui se sont tenues dans l'année. On ne nous dit pas combien il y a eu de réunions ?

Sylviane PERRIN

(inaudible – micro non activé)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Ah voilà, donc je comprends mieux pourquoi on ne le dit pas. Et, je voudrais en profiter pour demander de nous diffuser à tous les conseillers municipaux, pas seulement à ceux de l'opposition, le compte rendu puisqu'il y a un compte rendu de ces réunions.

Laurence PICARD

Ça c'est encore mieux ! il est bien fait ce rapport quand même ?

Il y a tout dedans, vous avez un état exhaustif de la situation de nos actions en terme d'accessibilité je trouve qui est particulièrement éloquent.

Pascal THIERRY

Mais on parle beaucoup d'actions qui ont été menées dans les années passées, en réalité ce qui nous intéresserait, puisque c'est une présentation annuelle, c'est d'avoir ce qui s'est vraiment fait dans l'année écoulée.

Sylviane PERRIN

Tout ce qui est marqué dans ce projet, ça a été fait pour les écoles, les trottoirs et là, nous allons encore entreprendre un abaissement de trottoirs avenue de Strasbourg. Nous avons décidé de peut-être mettre des jeux pour les petits handicapés dans les structures que nous avons déjà. Nous essayons de prendre notre enveloppe, de ne pas la dépasser et nous avons demandé à nos handicapés de nous prévenir quand il y a un point qui ne va pas. Donc on essaye de faire pour le mieux.

Laurence PICARD

Merci, Sylviane.

Jean BARDET

Je voudrais juste ajouter le Conservatoire de Musique.

Laurence PICARD

Oui, le label Handicap au Conservatoire !

Sylviane PERRIN

Et, on fait l'Office du Tourisme aussi là, qui est prévu dans les jours prochains.

Pascal THIERRY

Et le bâtiment de l'ancienne Banque de France ?

Sylviane PERRIN

C'est en route aussi.

Laurence PICARD

Très bien, merci beaucoup Sylviane pour ce travail. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, est-ce que l'on peut passer au vote ?

Mme le Maire,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales arrétant l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les communes de plus de 5000 habitants,

VU les délibérations n°2014-DEL-048 du 29 mars 2014 et n°2020-DEL-130 du 23 mai 2020 renouvelant la composition de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

VU l'avis de la Commission communale pour l'accessibilité en date du 11 février 2022,

CONSIDÉRANT que le travail de la commission et les travaux effectués pour améliorer l'accessibilité font l'objet d'un rapport présenté en Conseil municipal,

CONSIDÉRANT le rapport joint en annexe,

PROPOSE

- de prendre acte du rapport de la Commission communale pour l'accessibilité au titre de la période 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de prendre acte du rapport de la Commission communale pour l'accessibilité au titre de la période 2020-2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2022-DEL-033 - DÉMATÉRIALISATION DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Dématérialisation ou plus exactement modernisation du Portail Famille que les familles connaissent bien déjà. Ce portail permet de réserver et de payer en ligne les factures liées aux activités périscolaires et extrascolaires, de suivre les paiements et de gérer les informations propres au compte de la famille. Ces prestations sont assorties du quotient familial puisque la commune applique une tarification « solidaire ». Le calcul du quotient familial ne peut être réalisé actuellement qu'avec l'avis d'impôt sur le revenu transmis par courriel ou courrier, ou encore déposé directement en mairie.

L'idée c'est de dématérialiser cette démarches administratives, qu'il n'y ait plus à fournir de papiers et au travers d'un dispositif qui est géré par la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication (DINSIC) via l'application l'API Particulier (Application Programming Interface), récupérer ces données fiscales de sorte que les parents n'aient pas besoin de la fournir. Bien entendu, ceux qui ne veulent pas le faire, continueront de fournir leur document papier. Mais voilà, ça permet aujourd'hui de simplifier les démarches administratives du portail « Famille » et qu'on soumet à votre vote ce soir.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Merci Pascal, est-ce qu'il y a des questions ?

Pascal THIERRY

Non je voudrais dire, vous avez dit « pour ceux qui ne veulent pas le faire », il y a aussi ceux qui ne peuvent pas le faire. Donc, c'est bien de conserver les 2 manières la voie informatique et la voie papier.

Laurence PICARD

Bien sûr.

Très bien y a-t-il d'autres remarques ?

Non, donc on passe au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, en particulier l'article L 112-9,

VU la loi n°2018-493 relative à la protection des données personnelles, de transposition du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractères personnel et à la libre circulation de ces données,

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU les conditions d'utilisation du Service API Particulier,

VU l'avis de la Commission Enfance- Éducation du 4 avril 2022,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de simplifier et de faciliter les démarches administratives du public,

CONSIDÉRANT la possibilité de dématérialiser le calcul du quotient familial avec l'accord des familles,

PROPOSE

- d'autoriser le Maire ou son représentant à demander l'agrément auprès de la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique), permettant la transmission des données fiscales issues de la DGFIP via le module API Particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser le Maire ou son représentant à demander l'agrément auprès de la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique), permettant la transmission des données fiscales issues de la DGFIP via le module API Particulier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2022-DEL-034 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PRESENTÉE PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE COULOMMIERS POUR L'ACQUISITION EN "VENTE EN ETAT DE FUTUR ACHEVEMENT" (VEFA) DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 25 RUE DE VARENNES A COULOMMIERS

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Cet emprunt, d'un montant de 1 350 760 € souscrit par l'OPH de Coulommiers, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 132162, constitué de 5 lignes de prêts a été contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et bien entendu, classiquement la Ville se porte garante de cet emprunt.

Quelques détails si vous voulez concernant la répartition des 5 lignes :

Un emprunt PLAI à hauteur de 56 950 €, sur 40 ans à un taux d'intérêt à 0.8 %,

Un PLAI Foncier de 237 271 €, à 1.35 % sur 60 ans,

Un PLUS de 294 045 €, à 1.53 % sur 40 ans,

Un PLUS Foncier de 507 494 € à 1.35 % sur 60 ans,

Un Prêt Booster à 255 000 € à 1.1 % sur 25 ans.

Je rappelle que ça rentre dans les actifs/passifs de la Ville mais pas au bilan.

Laurence PICARD

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ?

Passons au vote.

Madame le Maire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Coulommiers auprès de la Ville de Coulommiers en vue d'obtenir la garantie communale pour l'acquisition en VEFA de 17 logements sociaux en financement PLUS et PLAI, situés à Coulommiers au 25 rue de Varennes,

Vu le contrat de prêt n°132162 en annexe signé entre l'OPH de Coulommiers ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

PROPOSE

D'accorder la garantie communale à l'OPH de Coulommiers pour l'acquisition en VEFA de 17 logements sociaux en financement PLUS et PLAI situés à Coulommiers, 25 rue de Varennes dans les conditions suivantes :

Article 1 : La Commune de Coulommiers accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 350 760 € souscrit par l'OPH de Coulommiers auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 132162 constitué de 5 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de Coulommiers, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'OPH de Coulommiers pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- Autorise Mme le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention de garantie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'accorder la garantie communale à l'OPH de Coulommiers pour l'acquisition en VEFA de 17 logements sociaux en financement PLUS et PLAI situés à Coulommiers, 25 rue de Varennes dans les conditions suivantes :

Article 1 : La Commune de Coulommiers accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 350 760 € souscrit par l'OPH de Coulommiers auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 132162 constitué de 5 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de Coulommiers, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'OPH de Coulommiers pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- Autorise Mme le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention de garantie,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-DEL-035 - APPROBATION DES RAPPORTS CONCERNANT LE FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - EXERCICE 2021

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Comme chaque année nous vous rendons compte de la façon dont nous avons engagé effectivement ces deux fonds.

S'agissant du Fonds de Soutien de la Région Ile-de-France (FSRIF), les domaines d'intervention étaient les suivants :

- La jeunesse,
- Le sport,
- L'emploi,
- La culture et le social.

S'agissant de la jeunesse et des actions en faveur des jeunes, on a par exemple 288 000 € que la ville a investi dont 246 559 € pour la bibliothèque, la dotation, les dictionnaires, les actions jeunes et bien sûr du mobilier pour les écoles élémentaires et maternelles.

Pour le sport un gros poste, c'est les subventions aux associations que la Ville a subventionné à hauteur de 276 200 € pour rappel en 2021 et dont le Fonds de Solidarité a contribué à hauteur de 236 482 €.

Pour l'emploi, plusieurs associations, pas de gros postes, le plus gros poste c'est l'UCIE et Alternatives77 pour 10 000 €.

La culture, la Ville a financé des actions culturelles pour 207 254 € dont 87 550 € prélevés sur le Fonds de Solidarité. La régie culturelle financée à hauteur de 100 000 € dont 85 610 € sur le Fonds de Solidarité.

Et s'agissant du social, le gros poste que la Ville a financé, à hauteur de 400 680 € dont 343 062 € sur le Fonds de Solidarité.

Voilà pour le Fonds de Solidarité qui portait sur un global de 1 257 689 € en 2021.

Laurence PICARD

Merci. Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Non, je vous propose de passer au vote.

Pascale FOURNIER

Je n'ai pas énoncé les domaines d'action du DSU qui a pour objectif le financement des actions en faveur du développement social.

En 2021, la Ville a perçu 1 438 759 €. Il y a eu des actions dans le domaine de la sécurité et l'hygiène aux personnes réparties, à la fois, en fonctionnement et en investissement.

Pour le domaine hygiène et sécurité des personnes en fonctionnement on a prélevé 166 280 € sur ce DSU et 977 724 € en investissement.

Sur les équipements accueillant des jeunes, on a dépensé en fonctionnement 115 305 € et en investissement 139 849 €. Tandis que sur les équipements de loisirs et d'embellissement, on a dépensé en fonctionnement 1 161 € et en investissement 38 441 €. Ce qui fait bien un total de 1 438 759 € de dotation 2021.

Laurence PICARD

Le compte est bon !

Merci Pascal.

Donc nous passons au vote.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire,

Vu la loi 91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine (DSU) et un Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF),

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 5 avril 2022

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, aux termes de la loi susvisée, d'approuver un rapport annuel retraçant, pour la DSU les actions de développement social entreprises et pour le FSRIF celles concourant à l'amélioration des conditions de vie,

- PROPOSE

De statuer sur l'adoption des rapports concernant l'utilisation des dotations perçues au titre de la DSU et du FSRIF pour l'exercice 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- APPROUVE

Les rapports sur l'utilisation des dotations perçues en 2021, au titre de la DSU et du FSRIF, annexés à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2022-DEL-036 - COMPTE DE GESTION VILLE 2021

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Le compte de gestion concerne le document comptable qui retrace l'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes réalisés sur l'exercice comptable par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers (SGC de Coulommiers), comptable public de la Ville de Coulommiers.

Le résultat : il a été constaté pour la section de fonctionnement un total de recettes de 20 889 686,36 tandis qu'on a un total de dépenses effectué pour 19 020 610,75. Soit un excédent de fonctionnement de 1 869 075,61 €.

S'agissant de l'investissement en 2021, le total des recettes s'effectue sur un montant de 5 572 180,72 € et le total des dépenses effectuées sur un montant de 7 615 033,70 €. Soit un résultat de l'exercice déficitaire de - 2 042 852,98 €.

En cumulant les résultats 2021 à ceux de 2020, on arrive à un résultat de clôture de 213 046,79 pour l'investissement et 1 869 075,61 € pour le fonctionnement soit un total de 2 082 122,40 €.

Bien entendu, on retrouve le même résultat pour le compte administratif 2021 ce qui signifie qu'on vous propose d'adopter ce compte de gestion du comptable du trésor.

Laurence PICARD

Pas de remarques particulières ?

Passons au vote.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-DEL-018 du 8 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu les décisions modificatives de l'exercice 2021,

Vu le principe d'approuver, par l'assemblée délibérante, le résultat du compte de gestion avant celui du compte administratif et avant le 1^{er} juin N+1 de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu les comptes rendus par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 comprenant :

- Les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2021
- Les résultats des comptes de l'exercice 2021, notamment résumés ainsi :
 - o Excédent en section de fonctionnement : 1 869 075,61€
 - o Déficit en section d'investissement : 2 042 852,98 €
 - o Résultat d'exercice global déficitaire de 173 777,37 €
- Le résultat de clôture de l'exercice 2021 reprenant les soldes antérieurs et arrêté comme suit :
 - o Résultat de clôture de fonctionnement : 1 869 075,61 €
 - o Résultat de clôture d'investissement : 213 046,79 €
- Soit un résultat total de clôture de l'exercice 2021 à 2 082 122,40 €

Vu les pièces justificatives apportées à l'appui desdits comptes,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 5 avril 2022

PROPOSE

- D'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2021 au titre du budget principal ainsi que les résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2021 au titre du budget principal ainsi que les résultats.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS)

N° 2022-DEL-037 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Mme le Maire vous ne participerez ni au vote, ni aux délibérations mais pour le rapport de présentation oui, vous pouvez rester.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Alors, cette fois-ci, c'est la partie Ville, la gestion comptable de la Ville pour 2021.

Alors un compte administratif qui en fonctionnement, en recettes, à noter 20 889 686,36 € et en dépenses : 19 020 610,75 € soit un excédent de 1 869 075,61 €.

En section d'investissement, mouvements réels et mouvements d'ordre :

En recettes on a enregistré : 5 572 180,72 €,

En dépenses : 7 615 033,70 €,

Soit un déficit de 2 042 852,98 €

Et un résultat de l'exercice de 173 777,37 €

Ce qui nous amène au résultat de clôture en faisant les reports de l'année N-1 :

Résultat de l'exercice, excédent pour 1 869 075,61 € donc un résultat de clôture 1 869 075,61 € et en investissement le solde d'exécution positif reporté N-1 pour 2 255 899,77 €. Le résultat de l'excédent pour - 2 042 852,98 €, on vient de le voir. Soit un résultat de clôture de 213 046,79 €.

La reprise des résultats intérieurs et les résultats de clôture de l'exercice portent sur un montant de 2 082 122,40€.

On a effectivement fait aussi l'affectation du résultat, rappelez-vous on l'a voté de façon anticipé dans la séance du Conseil Municipal du 7 février. Le résultat de la section de fonctionnement a été constaté par une anticipation sur un montant de 1 865 747,61 € et intégré au compte 1068 pour un montant de 1 655 000 € au BP et nous l'avons voté.

Le résultat constaté réel est de 1 869 075,61 €, révèle une différence de +3 328 € à prendre en considération et nous l'ajusterons lors de la prochaine décision modificative de 2022.

Le projet de délibération approuvant le compte administratif 2021 propose d'affecter les 3 328 € au compte R002 de la section de fonctionnement.

Voilà, vous avez eu tous les détails dans les annexes.

Voilà, pour le compte administratif, Mme le Maire vous allez devoir sortir.

Nous allons passer au vote.

Mme le Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n°93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la délibération n°2021-DEL-018 du 8 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu les décisions modificatives de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°2022-DEL-024 du 7 février 2022 portant reprise anticipée des résultats du budget ville 2021 avec un excédent de fonctionnement à 1 865 747,61 € et excédent cumulé d'investissement à 213 046,79 €,

Vu le rapport de présentation joint à la présente délibération relayant un résultat de clôture de 2 082 122,40 €

Vu les résultats du compte de gestion du comptable public arrêtant le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement à 1 869 075,61 € et pour la section d'investissement à 213 046,79 € soit un total de 2 082 122,40 €, précédemment approuvés ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la concordance exacte des deux comptes ;

Vu dans le cadre de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement, la différence entre le résultat provisoire calculé de la section de fonctionnement de 1 865 747,61 € et le résultat réel de cette même section à 1 869 075,61 €, soit la somme de 3 328 € (montant lié à une dernière écriture concernant le reversement de recettes dues au nouveau calcul des coefficients correcteurs au titre de l'exercice 2021).

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 5 avril 2022

PROPOSE

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 de la ville de Coulommiers selon les modalités suivantes :

En section de fonctionnement :

- total réalisé en recettes : 20 889 686,36 €
- total réalisé en dépenses : 19 020 610,75 €

Soit un excédent de 1 869 075,61 €

En section d'investissement :

- total réalisé en recettes : 5 572 180,72 €
- total réalisé en dépenses : 7 615 033,70 €

Soit un déficit de 2 042 852,98 €

Qu'en termes de montant total cumulé (comprenant les résultats antérieurs et les restes à réaliser sur N+1), le compte administratif 2021 est arrêté à la somme de :

- en recettes : 30 653 209,85 €
- en dépenses : 29 786 276,22 €

Au titre de la note de présentation annexée, les informations concernant les recettes et dépenses réelles, réalisées pour :

FONCTIONNEMENT :

- Les recettes réelles : 20 579 206,48 € (soit +1,27% de la prévision ouverte).
- Les dépenses réelles : 17 707 399,20 € (soit - 4,96% de la prévision ouverte).

INVESTISSEMENT :

- Les recettes réelles : 4 182 206,67 € (soit - 40,76% de la prévision ouverte).
- Les dépenses réelles : 7 227 791,32 € (soit - 34,33% de la prévision ouverte).

Qu'en termes de résultats de l'exercice,

- La section de fonctionnement se conclue par un excédent global de 1 869 075,61 €.
- La section d'investissement se conclue par un excédent global de 213 046,79 € (Report de l'exercice n-1 : + 2 255 899,77 €)

Le compte administratif 2021 du budget principal s'arrête donc avec un résultat de clôture de l'exercice à 2 082 122,40 €.

De rappeler les restes à réaliser de l'exercice 2021 se décomposent ainsi :

- Recettes : 1 935 443 €
- Dépenses : 3 150 631,77 €

De constater un besoin de financement de - 1 002 141,98 €

- D'adopter l'ensemble des annexes jointes

- De rappeler l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement à 1 865 747,61 € au budget primitif 2022,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- De rappeler également que ce résultat provisoire de l'exercice 2021 a fait l'objet d'une intégration partielle par anticipation de l'excédent de fonctionnement 2021 soit 1 655 000 € au compte 1068 du budget primitif 2022 pour couvrir les besoins en financement de la section d'investissement et que la différence soit le montant de 210 747,61 € a été laissé au compte R002 résultat de fonctionnement reporté.
- De constater la différence entre le résultat réel de la section de fonctionnement 2021 soit 1 869 075,61 € et le résultat provisoire de l'exercice 2021 soit 1 865 747,61 € pour un montant de 3 328 €
- De proposer de laisser la différence de 3 328 € au compte R002 résultat de fonctionnement reporté.

DECIDE

- Adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal et l'ensemble des annexes jointes selon les modalités ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Laurence PICARD)

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

Laurence PICARD

Le point suivant concerne les Décisions du Maire. Y a-t-il des questions ?

Non, passons aux questions diverses.

N°2022-DEC-003 en date du 07 mars 2022 : Modification de l'acte constituant la régie de recettes du service culturel pour tenir compte des observations de la Trésorerie.

N°2022-DEC-004 en date du 07 mars 2022 : Modification de l'acte constituant la régie d'avances du service culturel pour tenir compte des observations de la Trésorerie.

N°2022-DEC-005 en date du 14 janvier 2022 : Vente de véhicules suite à leur obsolescence à une société spécialisée. La recette de 1 600 € sera imputée au compte FIN 020 775.

N°2022-DEC-006 en date du 15 mars 2022 : Donation à la ville de Coulommiers de la parcelle AY 160 sente de l'Aître dans le cadre de la succession Perrouault.

N°2022-DEC-007 en date du 02 février 2022 : Acceptation d'un remboursement d'assurance de la SMACL Assurances suite aux dommages à un accident sur un véhicule le 29/09/2020. La recette d'un montant de 415,20 € TTC sera imputée au compte 7788020.

N°2022-DEC-008 en date du 10 février 2022 : Passation d'un contrat de prestation de service dans le cadre de prescriptions d'activités physiques adaptées sur ordonnance auprès d'un public dédié « Sport Santé » - année 2022.

N°2022-DEC-009 en date du 10 février 2022 : Souscription auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € au taux de 0,22%.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-DEC-010 en date du 8 mars 2022 : Acceptation d'un remboursement d'assurance de Groupama Paris Val de Loire suite à des dégradations causées sur un mobilier urbain le 26.11.2021. La recette d'un montant de 238,80 € TTC sera imputée au compte 7788824.

N°2022-DEC-011 en date du 9 mars 2022 : Conclusion d'un emprunt de 1 800 000 € auprès du Crédit Mutuel afin de financer les investissements du budget 2022, taux d'intérêt 0,75 % sur 20 ans.

**Vu les articles L.2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,
Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération n°2020-DEL-112 du 21 septembre 2020**

Date de signature et durée	Objet	Titulaire	Montant total HT
SERVICES			
Signé le 22/02/2022 Entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2022 1 an reconductible 2 fois	Maintenance logiciel Municipal Canis (police municipale)	LOGITUD 68200 Mulhouse	969,96 € par an Soit 2 909,88 € / 3 ans
	Maintenance logiciel Municipal Gve (police municipale)		1 961,28 € par an Soit 5 883,84 € / 3 ans
	Maintenance logiciel Municipal Mobile (police municipale)		738,02 € par an Soit 2 214,06 € / 3 ans
TRAVAUX			
Signé le 25/02/2022	Travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture-terrasse de l'ancienne Banque de France Avenant 1 : réfection de l'ensemble des contours maçonnés de la toiture-terrasse afin de garantir une étanchéité qui pérennise la garantie décennale	SOPREMA 92238 Gennevilliers	13 578,68 €
Signé le 15/03/2022	Avenant 2 : suppression d'une partie de la terrasse en vis-à-vis du voisinage et étanchéité de la tête d'acrotère en pierre poreuse afin de respecter les dispositions du DTU		7 313,62 €
Signé le 25/03/2022	Aménagement de locaux à usage de réserves pour le Musée municipal des Capucins – Lot 3 Electricité courant fort – courant faible Avenant 1 : ajout de câbles d'alimentation de la CTA ; ajout de blocs de sécurité ; ajout de prises de courant	LEBATARD 77120 Coulommiers	2 006,15 €

QUESTIONS DIVERSES

Laurence PICARD
Qui a des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Oui, alors comme j'ai des lectures saines parfois, je relis votre programme municipal donc j'ai regardé celui de 2020, dans lequel vous présentiez la requalification de l'avenue Victor Hugo et de l'Ile aux Oiseaux comme étant un projet global. Par deux fois, on a parlé de l'Ile aux Oiseaux et vous ne nous l'avez pas présenté comme un projet global, or, c'est écrit dans votre programme.

Vous présentez aussi, en parlant de l'avenue Victor Hugo, la reconversion de l'ancienne caserne des pompiers et de l'ancien Hôpital Abel Leblanc, vous parlez aussi de l'extension de la Maison de Santé. Et, je sais que les médecins de la Maison de Santé ont été rencontrés par un promoteur immobilier et donc, ayant cette information et reprenant votre programme je voudrais que vous nous disiez quel est votre projet d'ensemble pour l'avenue Victor Hugo, pour la caserne de pompiers, pour l'ancien hôpital, pour la Maison de Santé et pour l'Ile aux Oiseaux puisque c'est présenté comme un projet global ?

Laurence PICARD

C'est vrai que c'était un bon programme, notre programme ! A vous entendre, je me suis dit, franchement, on a bien fait les choses. Et bien, on travaille sur tous ces sujets.

La Maison de santé fait partie intégrante du site Abel Leblanc, qui est propriété du GHEF, qui souhaite vendre le foncier. Donc, il y a un aménageur qui s'est proposé, qui rencontre naturellement la Maison de Santé puisque dans la vente, il y a l'obligation de laisser la Maison de Santé sur site, voire de l'agrandir en fonction des demandes des médecins de la Maison de Santé. Donc, c'est normal qu'ils se rencontrent pour mettre au point avec eux les besoins et voir comment ça peut évoluer le plus favorablement possible. L'Ile aux Oiseaux, ça fait partie effectivement du projet.

Concernant l'avenue Victor Hugo, nous sommes en train de faire un travail avec nos services, je regarde Eric DAMET, sur le profil de l'avenue Victor Hugo, on a déjà des projets de remplacement d'éclairage c'est ça ?

Et le reste, on est en train de préparer les dossiers pour le porter dans le cadre du futur FAC, je crois, notre contrat avec le Département qui nous permettra de réaliser ce projet. C'est très important parce qu'il y a la partie centrale, étant une Départementale, tous les aménagements les contre-allées sont à la charge de la commune, donc, c'est un travail qu'on va faire avec le Département, avec des financements croisés Département/Collectivité. Donc, on travaille effectivement sur ces sujets. Voilà, moi je trouve que c'est très cohérent, on avance, ça fait deux ans qu'on est élu, on aura un bilan à faire dans 4 ans. Franchement, je ne sais pas ce qui vous inquiète, ce qui légitime votre inquiétude sur notre capacité à faire ?

Pascal THIERRY

Non, mais Madame on en est à la deuxième délibération sur l'Ile aux Oiseaux et jamais vous nous aviez relié ce projet à l'avenue Victor Hugo ! Or, je lis dans (interrompu)

Laurence PICARD

Il y aura une passerelle, il y a une étude qui concerne la passerelle, voyez ça va être relié.

Pascal THIERRY

Non, mais je trouverais intéressant, parce que vous avez des projets comme toute municipalité a des projets, simplement vous êtes tout le temps en train de nous dire on va chercher les subventions. Je ne doute pas que vous alliez chercher les subventions puisque ça donne lieu à une délibération à chaque fois. Ce qui m'étonne, et, ce que je demande c'est quand même d'avoir un projet global puisque vous dites que c'est un projet global or ce projet global on ne le voit pas !

Laurence PICARD

Oui, mais là, je ne vous suis pas bien franchement ! Le projet, il avance à son rythme. Je suis en train de vous dire que pour aller chercher des subventions, il faut que l'on ait des projets qui soient dessinés, qu'il y a beaucoup de choses à mettre en place. Il faut que ça soit dans un temps où on aura fini le contrat actuel avec le Département pour pouvoir passer à une nouvelle enveloppe et cela se passera vraisemblablement en 2023. C'est à ce moment là qu'on pourra aller chercher les financements, donc, en parallèle, on travaille sur le fonds du dossier et les structures qu'on va mettre en place. Il y a des plans à faire, ce n'est pas des plans qu'on fait à main levée. Tout ça c'est un travail qui se fait sérieusement et qui avance bien. Je ne peux pas vous dire le contraire, ce n'est pas quelque chose qui est sorti des radars au contraire ! Et, on ne maîtrise pas tout. Quand je vous dis le GHEF, le foncier n'est pas à nous, c'est l'hôpital qui vend. Donc, nous, on a notre mot à dire parce qu'on est garant de la qualité architecturale du

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

projet qui va venir mais voilà c'est tout, pour l'instant, on est dans une concertation, on n'est pas décisionnaire, on vend rien nous.

Pascal THIERRY

Non, mais je comprends tout ça mais simplement montrez-nous des choses ! Les Columériens ont le droit de voir aussi.

Laurence PICARD

Mais je n'ai rien à vous montrer pour l'instant, sur l'avenue Victor Hugo, parce que pour l'instant, on en est à faire des plans.

Pascal THIERRY

Avant de faire des plans, on a un projet, on fait des esquisses, avant même d'aller chercher les subventions !

Laurence PICARD

Non, on n'est pas très dessinateur ! et non c'est pour aller chercher les subventions qu'on finalise nos esquisses et nos projets. Vous n'avez pas l'habitude, mais je vous rassure c'est comme ça que ça se fait.

Pascal THIERRY

Mais non, j'ai l'habitude de demander des subventions !

Laurence PICARD

Si vous pouvez nous ramener des subventions, n'hésitez pas !

Pierre MAIREY

Est ce que je pourrais éventuellement poser une petite question ? j'ai entendu dire, alors est-ce vrai ou pas, qu'il y avait peut-être un problème de désamiantage dans ces locaux ?

Laurence PICARD

Du site Abel Leblanc ? de quoi ?

Pierre MAIREY

De l'ancien hôpital.

Laurence PICARD

Mais ça c'est le problème du vendeur et de l'acquéreur.

Pierre MAIREY

Non, moi je parle de ça pour une question de délai.

Laurence PICARD

Bien sûr, c'est comme quand on fait des fouilles mais tout ça, ça fait partie des parcours chaotiques des projets d'envergure mais c'est ça.

Pierre MAIREY

C'est pour ça que les médecins s'inquiètent, ils voulaient savoir où ils vont être installés en attendant ?

Laurence PICARD

Mais il y a aura une construction ou un aménagement qui leur permettra de déménager. Je les comprends parce que dès qu'il y a des travaux sur site, c'est compliqué. Mais le site est quand même grand pour permettre de phaser les choses intelligemment donc c'est vraiment une exigence que nous avons, nous Ville, que ça se passe bien, évidemment on ne peut pas se permettre de fermer la Maison de santé.

Pierre MAIREY

Et justement à ce propos, le pôle Santé ne pourrait pas être éventuellement implanté dans la zone industrielle ? par rapport aux anciens locaux, vous aviez 4 000 m² c'est ça, non ? qui étaient vacants ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Où ? Chez Brodard ?

Non, il n'est pas question de ça. En principe c'est prévu pour qu'ils s'agrandissent sur site sachant qu'on n'en est pas là.

Voilà, on a déjà passé la géothermie, avenue Victor Hugo, avant de faire le reste pour éviter de tout déconstruire ce qu'on aurait fait.

Franchement, faites nous confiance, on essaie de réfléchir à l'avenir, d'être cohérent et de phaser les choses intelligemment pour que ça aboutisse le plus rapidement possible. Comme tous les projets on aimerait les voir sortir rapidement, c'est pas toujours facile sur les gros projets à mettre à place.

D'autres questions ?

Pascal THIERRY

Non mais Madame, ce qu'on ne comprend pas, c'est l'aménagement global ? On nous parle d'aménagement global ! C'est pas moi qui l'ai écrit, c'est vous !

Laurence PICARD

Parce que la rue, elle, globalement, elle part d'un bout, elle va à l'autre, on va la faire entièrement, globalement avec ce qu'il y a autour ! Franchement, je ne sais pas ce que vous mettez derrière le mot projet global ? mais ce n'est pas si grave que ça ? On se détend !

On va dire ce sera un beau projet d'ensemble.

Pascal THIERRY

Bien, on espère que ce sera un beau projet ! Vous ne nous avez pas parlé du projet de reconversion de la caserne de Pompiers, pourtant c'est dans le projet global.

Laurence PICARD

Mais, on ne vous a pas dit qu'on n'avait pas le droit de faire l'un, si on allait pas faire l'autre !

La caserne des Pompiers, elle, est en zone PPRI qui complique beaucoup son développement ou son devenir parce que, chaque fois qu'on essaie quand on a des gens intéressés pour le transformer, il y a différents projets qui ont pu être imaginés, ça bloque toujours sur le PPRI qui nous empêche vraiment de faire énormément de choses de ce site. Donc, ça fait partie de la réflexion global.

Pascal THIERRY

Donc, vous avez annoncé un projet global sans le maîtriser, au moment des élections !

Laurence PICARD

C'est incroyable ! quelle incompétence mais heureusement que vous êtes là pour veiller au grain ! Alors, franchement, je ne partirai pas déçue de cette réunion, en ayant compris que ça devait être un projet global ! Oui on va l'appeler « Global » ça fera plaisir à certains !

Bref, d'autres remarques ?

Coralie CHAMOIS

Vous allez voir je suis plus sympa, moi !

Laurence PICARD

Ah j'ai pas dit qu'il n'était pas sympa, c'est vous hein !

Coralie CHAMOIS

Non, moi j'ai une question à propos de Longchaumois. Au dernier Conseil Municipal, vous aviez dit qu'il y avait quelqu'un qui était potentiellement intéressé mais qui essayait de réunir des fonds. Est-ce que vous avez eu du nouveau par rapport à ça ?

Laurence PICARD

La personne en question nous a demandé un délai supplémentaire pour réunir ses fonds et on a accepté le délai supplémentaire.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Coralie CHAMOIS

Et le projet en lui-même vous savez ce que c'est ?

Laurence PICARD

Ben pour l'instant (blanc)

Coralie CHAMOIS

Vous ne pouvez pas le dire ?

Laurence PICARD

Non. Nous, il nous conviendrait qu'il y ait un projet et de toute façon, évidemment, on est favorable c'est pour ça qu'on a accordé ce délai supplémentaire sans problème.

Coralie CHAMOIS

J'ai une autre question, du coup, ça concerne la nouvelle offre de séjours/vacances qui doit venir combler et remplacer les séjours à Longchaumois, je me souviens que Mme LORENTER expliquait vouloir, par la même occasion, diversifier ses offres, vous aviez organisé des séjours à la montagne cet hiver, là, je voulais savoir s'il y avait des trucs qui étaient prévus, là, pour cet été ?

Laurence PICARD

Oui, Claude n'est pas là, je vais être un peu en peine pour tout vous dire mais il y a beaucoup de séjours qui sont proposés. Est-ce que quelqu'un peut m'aider ? Ah Chloé oui.

(Chloé BONTOUR, chargée de communication, vient renseigner Mme PICARD)

Laurence PICARD

Donc, à Fouras en Charente Maritime pour les enfants et pour les ados le programme est en train d'être fait mais il va bientôt être bouclé.

Coralie CHAMOIS

Oui vous n'avez pas encore communiqué dessus, on est d'accord ? C'est pas moi qui ait loupé l'information ?

Laurence PICARD

Pour les séjours enfants, ça a été communiqué aux écoles.

Coralie CHAMOIS

Mais vous ne communiquez pas en dehors des écoles ?

Laurence PICARD

Si mais nous attendons des précisions avant de lancer la campagne de communication sur les séjours été.

Coralie CHAMOIS

Ok très bien, je vous remercie.

Laurence PICARD

D'autres questions ?

M'Bama IBRAHIM

Je vais essayer d'être sympa aussi.

Laurence PICARD

Ne vous gênez pas, ça me fait plaisir !

M'Bama IBRAHIM

Non, mais en plus c'est une question sur laquelle vous n'avez pas prise directement mais qui nous concerne tous. Sans vouloir trop politiser le débat, on a quand même un premier tour des élections présidentielles qui ont donné jour à une extrême droite au second tour.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au-delà de cette présidentielle, je note aussi avant, qu'il y avait eu beaucoup d'abstentions, ça avait été un peu structurel, tout le monde avait vécu la même chose sur leur territoire.

Du coup, se pose la question de l'intérêt que peuvent porter nos concitoyens à l'action qu'on mène tous les jours, nous ici au sein de cette assemblée mais aussi vous dans la gestion que vous faites de la Ville et les différentes collectivités aussi dans les actions qu'elles mènent. La question se pose, est-ce que c'est bien compris par tout le monde ? Est-ce qu'il y a des moyens pour faire en sorte que nos concitoyens puissent s'y intéresser un petit peu plus ? Et moi, je crois qu'il y a un petit levier qui peut être intéressant, c'est celui de la participation citoyenne. On en parlait tout à l'heure sur la question de l'Île aux Oiseaux mais ça peut se poser sur plein d'autres questions. Le fait d'avoir un budget participatif et qu'au moins une partie des citoyens puisse se saisir de l'enjeu du quotidien et se rendre compte, en fait, de ce que c'est de prendre une décision, d'arbitrer, d'allouer des fonds à telle ou telle question. Ça peut être un exercice de pédagogie qui peut être intéressant et qui peut aussi les faire, au moins le temps d'une opération, se mettre à votre place et mieux comprendre les enjeux qu'il y a derrière la gestion d'une collectivité.

Au-delà de ça, sur la question de la citoyenneté, comment est-ce qu'on fait pour faire en sorte que nos jeunes qui peuvent souvent se sentir un petit peu loin de ces enjeux là, comment est-ce qu'on fait pour qu'ils puissent raccrocher les wagons ? Dans certaines communes, il y a des conseils municipaux des jeunes. Est-ce que c'est des choses qu'on peut mettre en place ici ? En fait, on a tous une part de responsabilité, il n'y a pas que nous, ici à Coulommiers, qui vivons cette situation mais ça doit quand même nous interroger et se dire qu'est-ce que qu'on peut créer pour demain et faire en sorte que peut-être, ici moins qu'ailleurs, ce phénomène-là persiste.

Voilà, je voulais vous poser cette question, sur un petit peu la vision que vous avez ? du coup de l'analyse que vous faites de cette situation tant au niveau de la participation que du vote pour les extrêmes ? Et quels remèdes on arriverait à trouver tous ensemble ?

Laurence PICARD

Merci, je crois que nous, tous, sommes navrés de le voir, parce que nous sommes impliqués dans la vie de la Cité, de voir qu'il y a aussi peu d'engagement, autant d'abstentionnisme, tant de gens qui ne sont pas intéressés par ces valeurs de citoyenneté, de participation. Mais je ne suis pas naïve, je m'inquiéterais s'il n'y avait qu'à Coulommiers, un taux d'abstention aussi important or c'est partout pareil ! Dans les communes avec budget participatif ou sans budget participatif, dans les communes avec conseils des jeunes ou sans conseils des jeunes. Alors c'est pas pour autant qu'il faut pas essayer mais je peux vous dire que, Kévin Chevrier, s'il était là, pourrait vous le dire, combien il se désole de voir que toutes les actions qu'il fait en direction de la jeunesse, il a du mal à les faire vivre auprès des jeunes de notre commune. Pourtant il y a des choses qui existent ! Voilà, que faire ? C'est pas le moment, ni le jour d'analyser les résultats des élections, on n'est pas là pour ça, mais oui, je suis comme vous, je me désole de voir que quand on fait une action environnementale, avec des journées vertes avec les jeunes, on n'en a pas beaucoup qui viennent. Quand on ouvre la microfollies, ou toutes les actions culturelles c'est compliqué d'aller chercher les jeunes et de les faire venir, pourtant les tarifs sont vraiment très intéressants voire souvent gratuits. Voilà, je suis comme vous, je déplore ça mais je ne pense pas que ça soit vraiment dans notre capacité à régler ça nous-mêmes. Je ne sais pas ce qui pourrait régler ça ?

Je reste optimiste, je pense qu'il y a un moment où peut-être que ça viendra, mais, pour l'instant, je ne vois pas bien ce que nous pourrions nous reprocher nous, sur ces résultats en termes de mobilisation des citoyens à la vie de notre commune. Je pense que c'est assez ouvert, on essaie de communiquer, on n'arrive jamais suffisamment à communiquer, oui, je partage votre inquiétude sur ce sujet, malheureusement je n'ai pas de solutions.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pierre MAIREY

Moi, j'ai une petite idée là-dessus, je parle car je suis sans étiquette, je crois qu'on hérite ce résultat par rapport aux partis politiques qui ont existé pendant des années. Je crois, qu'aujourd'hui, à la fois la gauche et la droite s'est complètement perdue dans le système. Ils n'ont rien amené jusqu'à aujourd'hui. La plupart des gens qui se présentent aux élections ne font pas partie d'un parti politique. Donc, je pense qu'on a tous été responsables, là-dessus, que la droite et la gauche aujourd'hui ça n'existe plus.

Laurence PICARD

Je crois qu'il y a moins de gens qui se mobilisent pour le bien commun, pour l'intérêt général, c'est un fait de société, un peu égoïste, un peu centré sur soi-même et qui ne se mobilise pas trop pour ce sujet.

Pierre MAIREY

Je pense, effectivement, qu'on a besoin de renouveau et d'arrêter de parler de gauche et de droite.

Pascal THIERRY

Bien sûr, ça met du temps, bien sûr que les jeunes, il faut les prendre par la main mais moi, j'ai été élu à Coulommiers en 2001, les élus d'opposition demandaient à ce qu'il y ait un conseil municipal des jeunes, à chaque mandature, on vous l'a demandé ! Et, j'ai vu que M. Pezzetta, lui, à la Ferté sous Jouarre s'engageait sur cette voie. On pourra mesurer s'il y a un résultat ! Mais en tout cas à Coulommiers ça a toujours été un refus catégorique de votre part, enfin, quand je dis de votre part, de vous-même, mais de vos prédécesseurs également.

Laurence PICARD

Et, objectivement je n'y crois pas. Je vais vous le dire, je n'y crois pas parce qu'on aura toujours les mêmes jeunes ! Ce sont les jeunes qu'on a déjà, qui se mobilisent déjà. C'est pas comme ça qu'on va avoir une action plus large en direction des jeunes. Je n'y crois pas. Je ne suis pas la seule visiblement puisque mes prédécesseurs n'y croyaient pas non plus. Franchement, il y a des exemples, je ne sais pas si vous avez suivi mais il y a eu un Conseil Départemental des jeunes quand j'étais Conseillère Départementale, ça a fait un flop total ! les jeunes se sont lassés, ils n'étaient plus jeunes et il ne s'est rien passé, ils y ont cru à un moment. C'est pas assez universel comme démarche, c'est se focaliser sur des jeunes qui ont déjà une appétence pour ce qui se passe dans la ville, qui ont envie ! et qui sont des gens, devenus adultes, qui s'investiront. C'est pas ceux-là qu'il faut aller chercher. Je ne crois pas aux vertus du conseil des jeunes à ce niveau-là, c'est mon avis personnel, ça n'engage pas l'équipe.

M'Bama IBRAHIM

Vous venez de mettre le doigt sur une chose, c'est que ces jeunes qui se sont investis avaient, à un moment donné, l'impression que ça aboutissait sur rien.

Laurence PICARD

Bah oui, parce que c'est tellement lourd ces démarches. Et, vous voyez bien comment fonctionne un conseil municipal, c'est extrêmement lourd. On peut avoir des bonnes idées de programme globaux et puis être obligé d'avancer pas à pas. Pour les jeunes, ça ne correspond pas à leur nature, à leur impatience, à leur volonté. Si on les fait venir autour de la table, en leur disant « venez, donnez nous des idées » et que derrière on ne fait rien de leurs idées, c'est pire que pire ! Pour moi, c'est les décevoir, dès leur plus jeune âge, sur leur capacité à faire bouger les choses. Donc, je pense que ça n'est pas une solution qui est très satisfaisante. Je me trompe peut-être.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M'Bama IBRAHIM

Mais en tous cas, moi, ce qu'on touche du doigt et ce qui, je pense, est un peu le cœur de ce désintérêt c'est l'impression que peu importe ce qu'on vote, peu importe à quel point on s'investie, il n'y a rien qui change. Voilà, M. Mairey parlait de droite ou de gauche, je pense que ça va plus loin que ça en fait ! Valoriser l'action politique c'est aussi montrer à voir à nos concitoyens qu'il y a des choses qui avancent. Et, pourquoi je parlais de participation, c'est parce que, justement, si on a des outils qui leur permettent de pouvoir toucher du doigt ces avancements-là, peut-être de se rendre compte aussi des freins qu'il peut y avoir à l'action et de se dire voilà, c'est pas si simple pour que ça avance. Il y a quand même une démarche autour de ces choses-là. Faire en sorte qu'il y ait, à la fois, des petites actions très concrètes qui apportent du résultat et qui leur fassent se rendre compte que s'ils se mobilisent, il y a des choses qui se passent mais aussi, voilà des démarches un peu plus longues pour justement faire comprendre que voilà, c'est pas forcément si simple que ça, que pour faire fonctionner une collectivité, c'est aussi sur du temps long. Je pense qu'il y a quand même des actions à développer autour de ça. Et, de toute façon dans une démocratie, plus de participation ça ne peut aller que dans le bon sens et donc ça, effectivement, c'est mon point de vue.

Laurence PICARD

Non, mais c'est sûr dans une démocratie c'est toujours bien, je ne vais pas aller contre cette idée. Maintenant, on ne va pas obliger les gens à s'intéresser à des sujets. Peut-être que c'est une éducation à la citoyenneté qui n'est pas faite au bon moment, qui permettrait à un certain âge qu'on ait envie de s'investir. Mais, quand vous cherchez des jeunes pour des actions de mobilisation, vous ne les trouvez pas facilement sauf s'ils sont directement intéressés au sujet et encore ! Pour avoir un skate-park, on en a trouvé quelques un qui viennent nous donner leurs idées etc, qui se mobilisent et qui suivent le projet, c'est ce qu'on a fait à Coulommiers. Pour les City Stades c'est pareil, on y arrive mais ils sont peu nombreux. Pourtant, ça les concerne, ça concerne leur quartier, ça concerne leurs loisirs. Non, c'est compliqué !

Voilà, d'autres remarques ou d'autres questions diverses ?

Sinon on peut continuer mais pour une fois qu'on avait un conseil qui était court.

Bon, je vous remercie de votre présence et puis bonne fin de semaine si je peux dire.

La séance est levée à 20h15